Projet de loi portant assentiment a l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'Australie relatif aux services aériens, et a son annexe, faits à Canberra le 23 novembre 2012, n° 3396

Le projet de loi d'assentiment a pour objet de permettre la ratification de l'Accord entre la Belgique et l'Australie relatif aux services aériens.

Il s'agit du premier accord conclu entre ces deux pays dans le domaine du transport aérien.

Ses dispositions, applicables aux Parties Contractantes et à leurs entreprises de transport aérien désignées, prévoient et règlent, en respect des lois et règlements des Parties contractantes (ainsi que des prescrits européens pour la Belgique), tous les aspects permettant l'exploitation de liaisons aériennes spécifiées dans le "Tableau des routes" annexé à cet accord et faisant partie intégrante de ce dernier.

Il s'agit:

— pour les parties contractantes, essentiellement des aspects: certificats de navigabilité, brevets d'aptitudes et licences; application des lois et règlements; collaboration en matière de sûreté; exigences en matière de sécurité des aéronefs; désignation qui, pour la Belgique, exige obligatoirement la prise en compte de la notion européenne de transporteur communautaire rappelée par les arrêts du 5 novembre 2002 de la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE); autorisation, révocation ou suspension d'exploitation ainsi que tous les aspects qui y sont attachés; redevances d'usage (aéroports et installations de navigation aérienne); droits de douane et accises; aspects plus formalistes tels que: la consultation, l'échange d'information, les procédures de règlement des différends, la modification et dénonciation de l'accord, l'enregistrement, l'entrée en vigueur;

— pour, et au profit des compagnies aériennes désignées, essentiellement des aspects: octroi des droits de trafic; assistance en escale; capacité et approbation des programmes d'exploitation; tarifs; ventes et recettes ainsi que représentation des transporteurs désignés sur le territoire de l'autre Partie Contractante; rupture de charge et accords de partage de codes.

Lire la discussion

Le projet de loi n° 3396 est adopté par 75 voix, contre 21 voix et 34 abstentions

75

Vote nominatif: 003

Oui

Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Bogaert Hendrik, Bracke Siegfried, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Capoen An, Carcaci Aldo, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chastel Olivier, Clarinval David, De Coninck Inez, de Coster-Bauchau Sybille, De Crom Sandrine, Dedecker Peter, Degroote Koenraad, Demir Zuhal, Demon Franky, De Roover Peter, De Wever Bart, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Flahaux Jean-Jacques, Francken Theo, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Galant Isabelle, Gantois Rita, Goffin Philippe, Heeren Veerle, Jadin Kattrin, Jambon Jan, Janssen Werner, Janssens Dirk, Lachaert Egbert, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Luykx Peter, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Piedboeuf Benoît, Pivin Philippe, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooren Jan, Terwingen Raf, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vandenput Tim, Vandeput Steven, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Wilrycx Frank, Wollants Bert, Yüksel Veli



Almaci Meyrem, Brotcorne Christian, Caprasse Véronique, Cheron Marcel, Dallemagne Georges, Dedry Anne, de Lamotte Michel, Delpérée Francis, De Vriendt Wouter, Dispa Benoît, Gilkinet Georges, Goffinet Anne-Catherine, Hedebouw Raoul, Matz Vanessa, Nollet Jean-Marc, Schlitz Sarah, Vanden Burre Gilles, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Waterschoot Véronique, Willaert Evita

Abstentions	034

Ben Hamou Nawal, Bonte Hans, Casier Youro, Chabot Jacques, Corthouts Michel, Daerden Frédéric, De Coninck Monica, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Devin Laurent, Di Rupo Elio, Fernandez Fernandez Julie, Frédéric André, Geerts David, Grovonius Gwenaëlle, Henry Olivier, Jiroflée Karin, Kir Emir, Kitir Meryame, Lalieux Karine, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pas Barbara, Pehlivan Fatma, Penris Jan, Senesael Daniel, Temmerman Karin, Thiébaut Eric, Top Alain, Van der Maelen Dirk, Vanvelthoven Peter, Vuye Hendrik, Winckel Fabienne, Wouters Veerle